



un deuxième lieux de travail imposé

Par **miimi**, le **10/07/2022** à **17:07**

j'ai signé mon cdi il y a 5 mois en tant que vendeuse dans un grand groupe. dans la première partie du contrat: engagement et fonctions, il est stipulé à titre d'information le Le collaborateur exercera ses fonctions dans les locaux (adresse) toutefois le collaborateur pourra être amené à effectuer des déplacements temporaires ce qu'il acceptera expressément. depuis le début de mon contrat ils me planifient a travailler sur un atelier de conception (qui ne parrait pas sur mon contrat mais qui est dans le même département) toutes les 3 semaines et cela pendant une semaine complète. tout en sachant que j'habite à moins 1 km du lieu mentionné sur mon contrat mais qu'il me faut plus de 45 mn pour me rendre à l'atelier de conception.

mon employeur est-il en pouvoir de m'imposer un deuxième lieux de travail?

Bonjour,

Les formules de politesse (bonjour, merci) sont obligatoires sur ce forum !

Merci pour votre attention.

Par **Zénas Nomikos**, le **11/07/2022** à **19:45**

Bonjour,

en espérant que ceci vous conviendra :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-florent-labrugere/mention-lieu-travail-dans-contrat-30730.htm>

<https://www.village-justice.com/articles/salarie-peut-opposer-changement-son-lieu-travail,25317.html>

<https://avocataalk.fr/clause-de-mobilite-source-de-contentieux/>